



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

Le **mardi 18 décembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Cécile JOURDAINNE à William GUILLARD, Marie Elise CAREL à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Juan Carlos VEGAS à Hubert LUCAS

Absent(s) non excusé(s):

Robin DAVID, Jean Marie ALINE

Absent(s) excusé(s):

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

FIXATION DES TARIFS DU CENTRE SOCIAL 2019 - CM/18/131

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, la commune règle par ses délibérations les affaires de la commune. Le Conseil Municipal doit ainsi délibérer sur la fixation des tarifs municipaux au titre de l'année suivante.

Il est donc proposé au titre de l'année 2019 de revaloriser les tarifs suivants :

Centre Social ZERTELLE	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Zertelle		
<u>Tarifs Adhésion</u> : (l'adhésion permet un tarif préférentiel pour les manifestations)		
Mineur 14/17 ans : « traitons »	7,10 €	7,30 €
Mineur 14/17 ans : « hors commune »	16,30 €	16,60 €
Personne 18 ans et + : « traitons »	10,20 €	10,40 €
Personne 18 ans et + : « hors commune »	21,40 €	21,80 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) : « traitons »	25,50 €	26,00 €
Pass Famille (2 parents + 1 enfant minimum) : « hors commune »	52,00 €	53,00 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) : « traitons »	15,30 €	15,60 €
Pass Famille mono parentale (1 parent + 1 enfant minimum) : « hors commune »	31,60 €	32,20 €
Boissons	0,60 €	0,60 €
<u>Tarifs sorties et manifestations locales :</u>		
Manifestations locales : « adhérent »		
Manifestations locales : «non adhérent traitons »	3,10 €	3,20 €
Manifestations locales : «non adhérent hors commune»	7,10 €	7,20 €

<u>Tarifs sorties et manifestations extérieures :</u>		
Une personne : « adhérent »	5,10 €	5,20 €
Une personne : « non adhérent Traiton)	10,20 €	10,40 €
Une personne : « non adhérent hors commune »	21,40 €	21,80 €
Forfait famille (2 parents + 1 enfant minimum)	12,20 €	12,40 €
Forfait mono parentale	8,20 €	8,30 €
Sorties extérieures non tarifées		2,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission financière du 3 décembre 2018.

DECIDE de fixer les tarifs municipaux du centre social au titre de l'année 2019 comme indiqué dans le tableau susmentionné.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 2 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
19 décembre 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

